

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION** **du 20 avril 2017** **A 14h30 à LA ROCHE BERNARD**

### **5. INONDATIONS**

#### **Financement de l'étude de ralentissement des crues sur le bassin versant du Chevré pour la protection contre les inondations de Rennes Métropole**

Le Conseil d'Administration, a approuvé, par délibération du 3 mars 2015, le principe de l'étude de ralentissement des crues sur le bassin versant du Chevré pour la protection contre les inondations de Rennes Métropole. Cette étude sous maîtrise d'ouvrage de l'IAV, et conduite avec la Ville de Rennes fait suite à l'étude générale de recherche de sites de ralentissement à l'échelle du bassin versant de la Vilaine.

La consultation a été organisée sous la forme d'une procédure adaptée. Son objet est le suivant :

- Pour les crues fréquentes, les eaux ne débordent pas dans Rennes du fait de la présence de digues.
- En revanche, pour des crues plus importantes, pouvant occasionner des dommages sur Rennes, il semble intéressant d'approfondir les scénarios d'aménagement envisagés sur le Chevré. Ainsi, au lieu de dimensionner les retenues sur le Chevré pour des crues de type décembre 1999 ou janvier 2001 (de période de retour estimée entre 5 et 10 ans sur la Vilaine à Cesson Sévigné et sur le Chevré), comme cela a été fait dans le cadre de l'étude générale, il est envisagé de les dimensionner pour des crues plus fortes de période de retour de 50 à 100 ans, voire plus. Ainsi, les retenues auront un effet optimal pour ces crues et moindre pour les crues plus fréquentes.

Plusieurs variantes d'aménagement seront testées avec des conditions hydrologiques et des répartitions spatiales des pluies différentes. Il s'agira par la suite de réaliser l'estimation financière des variantes d'aménagements ainsi qu'une analyse coût/efficacité et de conclure sur l'intérêt de ces aménagements. Si une variante s'avère pertinente, elle pourra faire l'objet d'une analyse multi-critères en tranche optionnelle.

Deux entreprises ont remis une offre dans les délais prévus. **C'est ARTELIA qui réalisera cette étude pour un montant de 35 040 €TTC.**

Cette étude fait l'objet d'une participation de l'État, dans le cadre du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI). Une convention financière sera passée entre la Ville de Rennes et l'IAV pour la part restante. Le plan de financement proposé est le suivant :

	Pourcentage de financement	Montant
Etat (PAPI)	50%	17 520 €TTC
Ville de Rennes	25%	8 760 €TTC
IAV	25%	8 760 €TTC

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve ce plan de financement à l'unanimité.**

**Pour Extrait Conforme**  
**La Présidente**

**Solène MICHENOT**